



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
Championnat IRC 2025 Atlantique-Manche Equipage
COUPE EMILY MOULTON
Entre Saint Malo et Jersey 19 - 20 (&21) avril 2025
Régates en classes IRC

Et

régates en classe OSIRIS/YTC

Organisées par la Société Nautique de la Baie de Saint Malo
En collaboration avec St Helier Yacht Club et Royal Channel Islands Yacht Club- Jersey Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025-2028.*
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 *Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.*

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Elles seront signalées par l'envoi du pavillon K avec trois signaux sonores. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera par radio VHF canal 8 à chaque équipage qui devra accuser réception.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés au groupe Whatsapp « Emily Moulton 2025 » qui constitue le tableau officiel d'information ; ils seront également affichés aux PC course indiqués en 3.2 .

3.2 Le PC course est situé à Saint Malo au Centre de Courses l'Atterrage au port des Bas Sablons [téléphone 02 23 18 20 30 email siege@snbsm.com] et à Jersey à bord du bateau du comité de course identifié par le pavillon SNBSM et amarré au ponton Albert Pier au port de St Helier [téléphone +33 6 38 19 20 70 email FRA35450@hotmail.fr].

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 08

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés à St Malo au mât de pavillons situé au PC Course Centre de Courses l'Atterrage au port des Bas Sablons et à St Helier au mât de pavillon du bateau comité amarré au ponton Albert Pier.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6 PROGRAMME DES COURSES :

TOUS LES HORAIRES sont indiqués en heure légale française UTC+2

(Dans le même temps nos amis Jersiais liront UTC+1 sur leur montre)

6.1 Confirmation d'inscription : par voie informatique et/ou au secrétariat de la SNBSM : le 18 avril de 17 à 19h

6.2 Jours de course :

Samedi 19 avril	Toutes classes	Parcours de baie de Saint Malo à baie de St Aubin (Jersey)
Dimanche 20 avril	Toutes classes	Tour de Jersey dans le sens antihoraire ou autre(s) parcours côtier(s)
Lundi 21 avril	Toutes classes	Retour libre individuel *

* En cas d'aléas, notamment météorologique, la journée du 21 avril pourra constituer une journée de régates de rattrapage à la discrétion du Comité de Course

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Nombre de courses : Une course sera programmée chaque jour les 19 et 20 avril pour chaque classe. Des courses supplémentaires peuvent être courues chaque jour, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1 et/ou 2.2

6.5 Les heures du premier signal d'avertissement de la première course chaque jour sont programmées à 10h20 UTC+2 le 19 avril et 8h50 UTC+2 le 20 avril

6.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h UTC+2

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe qui seront également les **pavillons signal d'avertissement** sont :

IRC 1 flamme rose

IRC 2 flamme blanche

YTC flamme jaune

En cas de départ groupé pour les trois classes de bateaux, le pavillon signal d'avertissement sera le pavillon Bretagne Plaisance

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Pour chaque course et classe, le numéro du parcours à effectuer est annoncé par VHF canal 8 et affiché au tableau situé à Tribord du bateau comité.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

9.6 **Modification en cours de parcours** : Pendant que les bateaux sont en course, le comité de course pourra décider, pour une ou plusieurs classes, d'une modification du parcours à compter d'une marque et le signaler à bord d'un bateau du comité de course stationné à proximité de cette marque par l'envoi du pavillon C appuyé de signaux sonores répétitifs. Ceci devra être effectué avant que le premier bateau de la classe concernée n'ait atteint ladite marque. Le comité de course affichera et indiquera alors par VHF canal 8 le nom (et éventuellement la distance et le cap approché) de la marque suivante, faisant partie du parcours, qui devra être rejointe directement et respectée par les bateaux pour poursuivre le parcours (ceci modifie RCV 33). Cette action n'exclue pas la possibilité d'une réduction de parcours ultérieure.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bateau avec pavillon Orange Bouée tétraédrique orange ou élément naturel ou de balisage précisé en annexe parcours	Bouée tétraédrique orange ou élément naturel ou de balisage précisé en annexe parcours	Bouée tétraédrique orange ou élément naturel ou de balisage précisé en annexe parcours	Bateau avec pavillon Bleu Bouée cylindrique jaune ou élément naturel ou de balisage précisé en annexe parcours

Les coordonnées géographiques approchées des éléments naturels ou de balisage pouvant constituer des marques sont indiquées en annexe

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât, arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course, à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Procédure de départ : les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26 avec signal d'avertissement 5 minutes avant le départ.

Minutes avant le signal de départ	Signification	Signal sonore	Signal visuel
5 mn	Avertissement	Un son bref	Classe envoyé
4 mn	Préparatoire	Un son bref	Préparatoire envoyé
1 mn	Minute avant départ	Un son long	Préparatoire affalé
0	Départ	Un son bref	Classe affalé

- 12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 8. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61).
- 12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie RCV A5). Ce délai pourra être porté à **30 minutes** à la discrétion du comité de course, cette décision sera alors annoncée au plus tard 5 minutes avant le premier signal d'avertissement par VHF canal 8 après envoi du pavillon K appuyé de 3 signaux sonores.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course **son heure d'arrivée en temps UTC +2 (heure légale française)** et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable et de préférence en utilisant le groupe Whatsapp « Emily Moulton 2025 ».

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. FERMETURE DE LA LIGNE D'ARRIVEE : DELAI POUR FINIR

- 16.1 Le délai pour finir est indiqué par l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée qui est fixée à 18h30 UTC+2 chacun des jours de courses.
L'heure de fermeture de ligne pourra être retardée pour une ou plusieurs classes à la discrétion du comité de course en fonction des conditions de navigation. Cette décision sera alors annoncée, au plus tard 30 minutes avant l'heure initiale de fermeture de ligne, par VHF canal 8 après envoi du pavillon K appuyé de 3 signaux sonores en conformité au paragraphe 2.2 des IC.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information et communiquée au groupe WhatsApp Emily Moulton 2025.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury à bord du bateau comité.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à bord du bateau comité. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Aucune course ne sera retirée, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.1a [DP] [NP] Les bateaux devront être à disposition et passer pour pointage à proximité visuelle du Comité de Course 20 minutes avant le premier signal d'avertissement chaque jour.

19.1b [DP] [NP] Un émargement sur l'eau par VHF canal 8 pourra être mis en place, incluant la déclaration du nombre de personnes présentes à bord.

19.2a [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible, par VHF canal 08 ou téléphone par SMS au +33638192070 ; un bateau qui se signale ainsi doit s'assurer d'avoir reçu une réponse du comité de course. A défaut de réponse du comité de course après un nombre de tentatives de contact raisonnable, un bateau qui abandonne doit prévenir le Cross Corsen et Jersey Coast Gards selon les modalités indiquées en 19.2b ci –après.

19.2b En cas d'évènement de mer et pour tout sujet concernant la **sécurité** les bateaux informent **par VHF canal 16** le Comité de Course, le Cross Corsen (également possible par téléphone = 196) et Jersey Coast Guards (également possible par téléphone 999 ou 112)

19.3 Le canal VHF utilisé en course sera le canal 8 ; les bateaux devront assurer une double veille 16 et 8. En supplément la veille VHF sur canal 14 en approche du port de St Hélier et sur canal 12 en approche du port de Saint Malo sont recommandées.

19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement, l'ajout ou le retrait d'équipiers ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Le bateau officiel est le bateau comité identifié par le pavillon « SNBSM »

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être conservés à bord de chaque bateau et éliminés à terre dans le respect des législations en vigueur.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans les ports.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des bateaux entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit entre le vendredi 29 mars à 20h et la fin de la dernière course

27.3 Lorsque cela est autorisé le nettoyage des bateaux doit être effectué dans le respect des législations en vigueur.

28. PRIX

La remise des prix aura lieu au Saint Helier Yacht club, à Jersey à l'issue des courses le dimanche 20 avril et sera accompagnée d'un verre de l'amitié

Les prix seront distribués, pour chacune des classes respectivement, comme suit :

Plus de 15 engagés 1^{er}, 2^{ème} & 3^{ème} prix

10 à 15 engagés 1^{er} et 2^{ème} prix

1 à 9 engagés 1^{er} prix

Des lots pourront être offerts par tirage au sort lors de la remise des prix

29. Un dîner des équipages sera organisé le 20 avril après la remise des prix, au St Hélier Yacht Club, sur inscription individuelle spécifique au prix de 28 £.

Inscriptions à confirmer pour chaque personne le 14 avril.

DEUX numéros – 13 & 23 - supprimés

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Jean Journé

Président-e du jury : Sacha Daunar

Commissaire aux résultats : Philippe Lavenant assisté de Valérie Bertaud

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2^{ème} substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué. Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

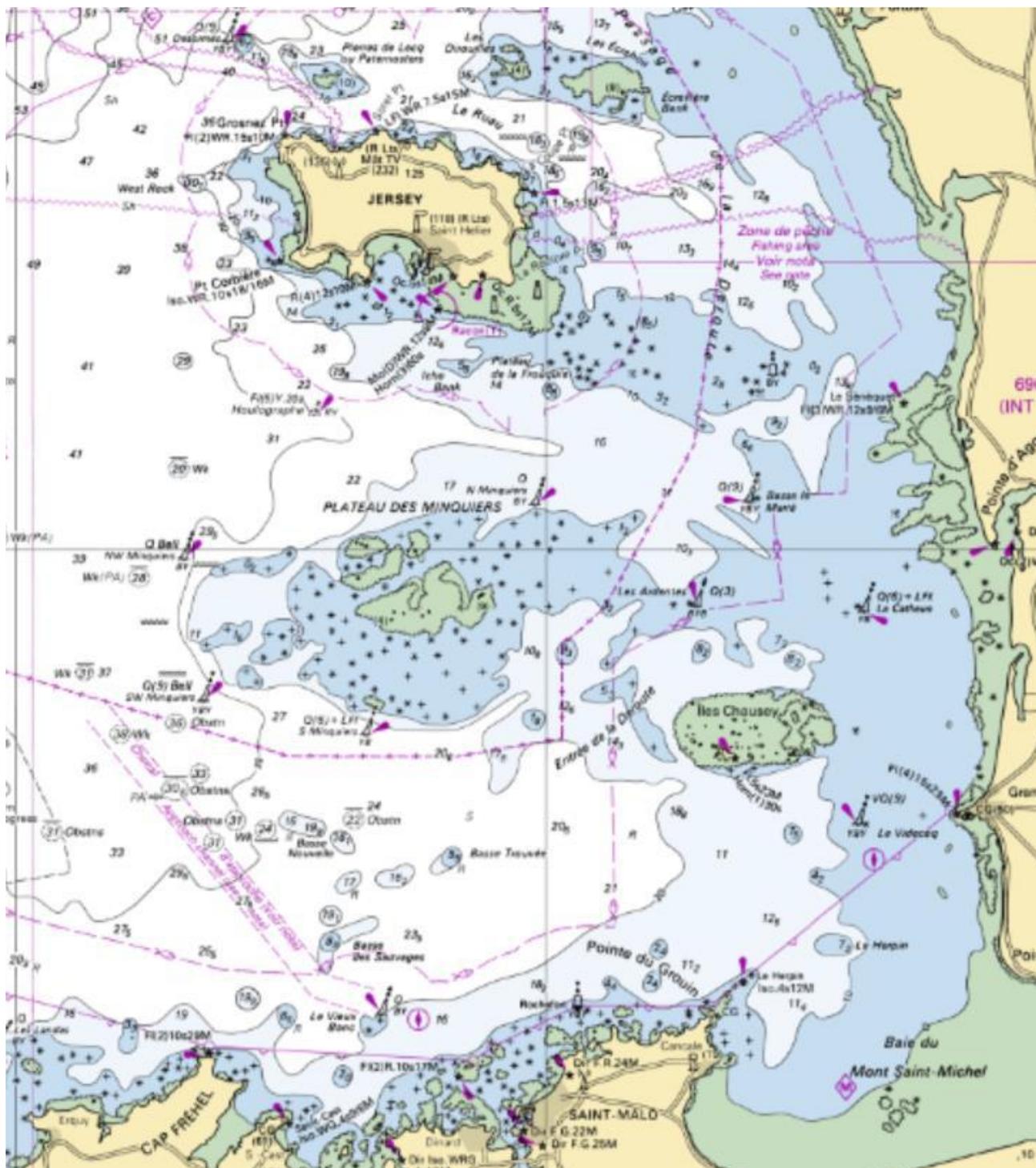
Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF canal 8 ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

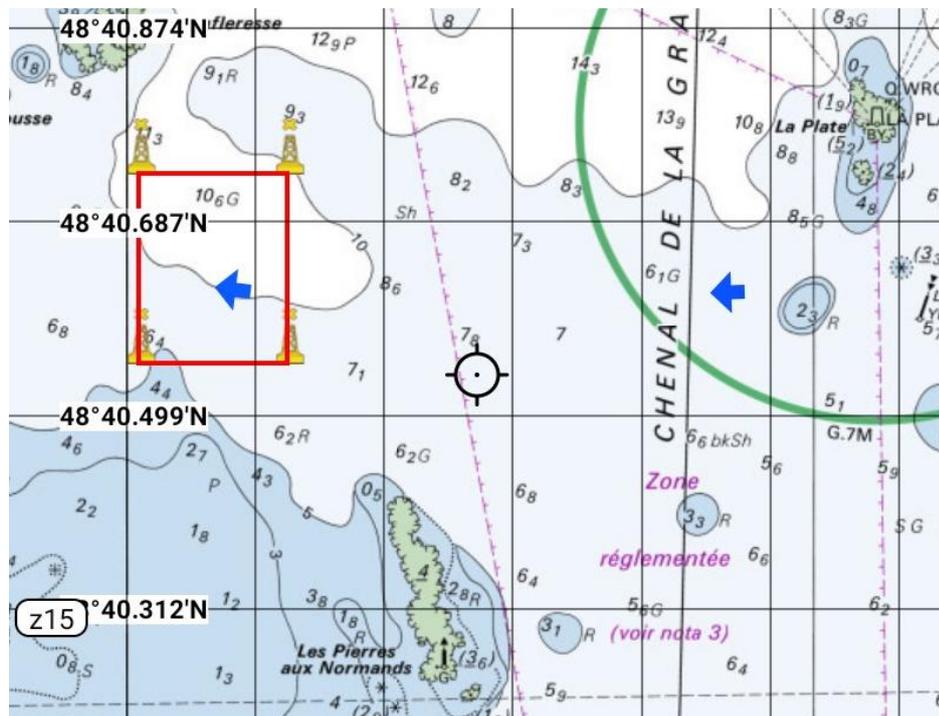
Pour chaque parcours, un pointage officiel peut être effectué aux marques repérées par une étoile suivant l'indication de la marque concernée.

ANNEXE ZONE DE COURSE : Selon illustration par extrait de carte ci-dessous
Ne pas utiliser pour la navigation



Zones constituant des obstacles :

La zone matérialisée par le polygone rouge ci-dessous est interdite à la navigation



Informations nautiques concernant la sécurité de la navigation sur zone :

- L'AVURNAV Local Brest 1069/25 détail :

Catégorie : bouée déradée. BOUEE CARDINALE OUEST LE BUNEL DERADEE A L'EST DE SA POSITION INITIALE 48-40.84N 002-05.38W

- Présence de marques spéciales dans la Zone de Courses

Il est signalé la présence dans la zone de course de dispositifs de mesures balisés par des marques spéciales de couleur jaune à voyant en croix de St André aux positions indiquées selon AVURNAV LOCAL BREST 1115/25 :

Catégorie : mise en place temporaire de bouée TURBIDITÉ SAINT-MALO

N°15 Marque : Spéciale Position : 48°39,810'N - 002°03,850'W TURBIDITÉ SAINT-MALO N°1 Marque : Spéciale

Position : 48°37,762'N - 002°01,453'W TURBIDITÉ SAINT-MALO N°6 Marque : Spéciale Position : 48°38,188'N -

002°02,068'W TURBIDITÉ SAINT-MALO N°4 Marque : Spéciale Position : 48°38,325'N - 002°02,696'W

TURBIDITÉ SAINT-MALO N°12 Marque : Spéciale Position : 48°38,961'N - 002°02,349'W

Mise en eau de cinq bouées de turbidité dans le cadre des travaux du terminal ferry du Naye.

durée : 2 ans

ANNEXE PARCOURS »

Pour chacun des parcours, l'étoile * indique les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit ou pouvant faire l'objet d'un pointage

Pour tous les parcours numérotés de 1 à 8 : en cas d'absence du bateau comité les bateaux devront relever leur horaire d'arrivée en heure légale française (UTC +2) au moment où ils coupent l'alignement de la balise Diamond Rock par la balise Ruaudière et communiquer cet horaire tel qu'indiqué au point 14.2 des IC

Au cas où une marque de balisage serait absente sa position WGS84 telle qu'indiquée à l'ANNEXE « Marques de parcours » constitue une marque virtuelle faisant partie du parcours en lieu et place de la marque manquante.

Parcours n°1 38,2M

Ligne de départ entre bateau comité tribord et bouée Bouton de la Plate Babord
Bouée Saint Servantine à laisser à Babord
Bouée sud Minquiers à laisser à Tribord
Bouée SW Minquiers à contourner, bouée à Tribord *
Bouée NW Minquiers à contourner, bouée à Tribord *
Bouée Passage Rock à contourner, bouée à Tribord *
Bouée Les Fours à laisser à Tribord
Balise Pignonet à laisser à Babord
Bouée latérale Babord Grunes du Port à laisser à Babord
Arrivée en baie de Saint Aubin entre bateau comité à babord et balise Diamond Rock à tribord

Parcours n°2 38,5M

Ligne de départ entre bateau comité tribord et bouée Bouton de la Plate Babord
Bouée Saint Servantine à laisser à Babord
Bouée sud Minquiers à laisser à Tribord
Bouée SW Minquiers à contourner, bouée à Tribord *
Bouée NW Minquiers à contourner, bouée à Tribord *
Bouée Hinguette à contourner, bouée à Babord *
Arrivée en baie de Saint Aubin entre bateau comité à babord et balise Diamond Rock à tribord

Parcours n°3 33,5M

Ligne de départ entre bateau comité tribord et bouée Bouton de la Plate Babord
Bouée Saint Servantine à laisser à Babord
Bouée SE Minquiers à laisser à Babord
Bouée NE Minquiers à contourner, bouée à Babord *
Tourelle Demi de Pas à laisser à Tribord
Bouée Hinguette à laisser à Babord
Arrivée en baie de Saint Aubin entre bateau comité à babord et balise Diamond Rock à tribord

Parcours n°4 34,5M

Ligne de départ entre bateau comité tribord et bouée Bouton de la Plate Babord
Bouée Saint Servantine à laisser à Babord
Bouée SE Minquiers à laisser à Babord
Bouée NE Minquiers à contourner, bouée à Babord *
Bouée N Minquiers à contourner bouée à Tribord *
Bouée Hinguette à contourner bouée à Babord *
Arrivée en baie de Saint Aubin entre bateau comité à babord et balise Diamond Rock à tribord

Parcours n°5 34M

Ligne de départ entre bateau comité tribord et bouée Bouton de la Plate Babord
Bouée Saint Servantine à laisser à Babord
Bouée SE Minquiers à laisser à Babord
Bouée NE Minquiers à contourner, bouée à Babord *
Bouée Frouquier Aubert à contourner bouée à Babord *
Bouée Hinguette à contourner bouée à Babord *
Arrivée en baie de Saint Aubin entre bateau comité à babord et balise Diamond Rock à tribord

Parcours n°6 36,5M

Ligne de départ entre bateau comité tribord et bouée Bouton de la Plate Babord
Bouée Saint Servantine à laisser à Babord
Bouée SE Minquiers à laisser à Babord
Bouée NE Minquiers à contourner, bouée à Babord *
Bouée N Minquiers à contourner bouée à Tribord *
Bouée Frouquier Aubert à contourner bouée à Babord *
Bouée Hinguette à contourner bouée à Babord *
Arrivée en baie de Saint Aubin entre bateau comité à babord et balise Diamond Rock à tribord

Parcours n°7 36,5M

Ligne de départ entre bateau comité tribord et bouée Bouton de la Plate Babord
Bouée Saint Servantine à laisser à Babord
Bouée SE Minquiers à laisser à Babord
Bouée NE Minquiers à contourner, bouée à Babord *
Bouée Frouquier Aubert à contourner bouée à Babord *
Bouée N Minquiers à contourner bouée à Tribord *
Bouée Hinguette à contourner bouée à Babord *
Arrivée en baie de Saint Aubin entre bateau comité à babord et balise Diamond Rock à tribord

Parcours n°8 35,5M

Ligne de départ entre bateau comité Tribord et bouée Diamond Rock Babord
Bouée de dégagement éventuelle
Tourelle Demis de Pas à laisser à Babord
Bouée Violet à contourner bouée à Babord
Bouée Le Giffard à laisser à Babord
Mole et phare de Sainte Catherine à laisser à Babord *
Gronez Point à laisser à Babord
Phare de La Corbière à laisser à Babord
Bouée Passage Rock à contourner, bouée à Babord *
Bouée Les Fours à laisser à Tribord
Balise Pignonet à laisser à Babord
Arrivée en baie de Saint Aubin entre bateau comité à babord et balise Diamond Rock à tribord

Autres parcours :

Des parcours côtiers en baie de Saint Malo et/ou de Saint Aubin pourront être mis en place en complément ou substitution en fonction des conditions notamment météorologiques, à la discrétion du comité de course. Dans ces cas, les décisions et les parcours ainsi mis en place seront portés à la connaissance des coureurs selon les modalités en application du paragraphe 2 des IC.

Annexe marques de parcours : coordonnées géographiques des marques

Valeurs à titre indicatif, chaque bateau demeure responsable de sa navigation

Nom de la marque Coordonnées WGS84 approchées :	Latitude Nord	Longitude Ouest
Bouée le Bouton de la plate	48°40,6	02°01,8
Tourelle La Plate	48°40,7	02°01,9
Bouée St Servantine	48°42,0	02°01,0
Bouée les Letruns	48°40,8	02°00,6
Bouée S Minquiers	48°53,1	02°10,1
Bouée SW Minquiers	48°54,4	02°19,4
Bouée NW Minquiers	48°59,6	02°20,6
Bouée Houlographe	49° 05,0	02°13,0
Bouée Passage Rock	49°09,6	02°12,3
Bouée Les Fours	49°09,7	02°10,2
Tourelle Pignonet	49°09,9	02°09,7
Bouée Les Grunes du Port	49°10,03	02°09,13
Bouée Ruaudière Rock	49°09,83	02°08,60
Bouée Diamond Rock	49°10,12	02°08,65
Bouée Baleine	49°10,42	02°08,22
Bouée Hinguette	49°09,31	02°07,18
Tourelle Demi de Pas	49°09,0	02°06,1
Bouée Demi de Vascelin	49°01,00	02°05,00
Bouée N Minquiers	49°01,7	02°05,0
Bouée Frouquier Aubert		
Bouée NE Minquiers **	49°00,85	01°55,3
** bouée relevée de sa position selon Avinav Cherbourg 7/24 publié le 03/01/2024		
Bouée La Basse Le Marié	49°01,79	01°48,58
Bouée Les Ardentes	48°57,74	01°51,73
Balise Le Coq	48°57,9	02°01,3
Bouée SE Minquiers	48°53,5	02°00,0
Bouée Canger Rock	49°07,4	02°00,4
Bouée Violet	49°07,81	01°57,13
Balise La Grande Anquette	49°08,32	01°55,2
Balise La Petite Anquette	49°08,47	01°56,29
Bouée Le Giffard	49°10,59	01°59,0
Balise Le Fara	49°12,85	02°00,48
Phare et musoir du mole de Sainte Catherine	49°13,3	02°06,0
Bouée Demie Rock	49°15,56	02°07,36
Gronez Point	49°15,5	02°14,9
Phare de La Corbière	49° 10,9	02°15,0